



**Désherber autrement  
dans le Grand Lyon**

# Mauvaises herbes ?

Et si l'herbe n'était  
ni mauvaise, ni sale ?



## Pourquoi désherber ?

Quand on évoque les mauvaises herbes, pas besoin d'être botaniste pour imaginer de quoi il s'agit. C'est bien connu : les mauvaises herbes se trouvent toujours là où on ne les veut pas, et elles s'obstinent à revenir ! Les jardiniers, les agriculteurs, les habitants des villes ont chacun une idée très pratique de ce qu'est une mauvaise herbe.

Les botanistes eux sont plus nuancés dans leurs propos : en effet, d'un point de vue scientifique, il n'y a pas de « mauvaise » herbe. Il s'agit d'un terme subjectif, car il peut s'appliquer à tout ce qui paraît inacceptable. Les jardiniers ont été habitués à les éradiquer, les citadins les trouvent incongrues, car elles peuvent concurrencer certaines plantes, servent d'abri aux insectes et leur croissance rapide détruit l'ordre et l'harmonie des massifs ou de nos paysages urbains très ordonnés.

La recherche d'une meilleure productivité et d'une maîtrise parfaite de notre environnement nous a peu à peu conduit à utiliser – et parfois abuser – de produits très efficaces : les pesticides, en particulier les désherbants.

Cependant ces produits n'ont pas toujours existé. L'homme mettait à profit ses connaissances des différentes espèces de plantes pour en tirer le meilleur parti. Ces « mauvaises herbes » ou adventices recèlent parfois bien des qualités (pharmaceutiques, culinaires, phytosanitaires...). Par exemple, la pâquerette présente des propriétés anti-fongiques qui la rendent particulièrement efficace contre le champignon responsable de la graphiose qui a décimé la plupart des ormes d'Europe. Quant à la menthe, elle est largement utilisée en cuisine... Et les coquelicots ou boutons d'or n'agrémentent-ils pas les bords de nos routes de campagne ?

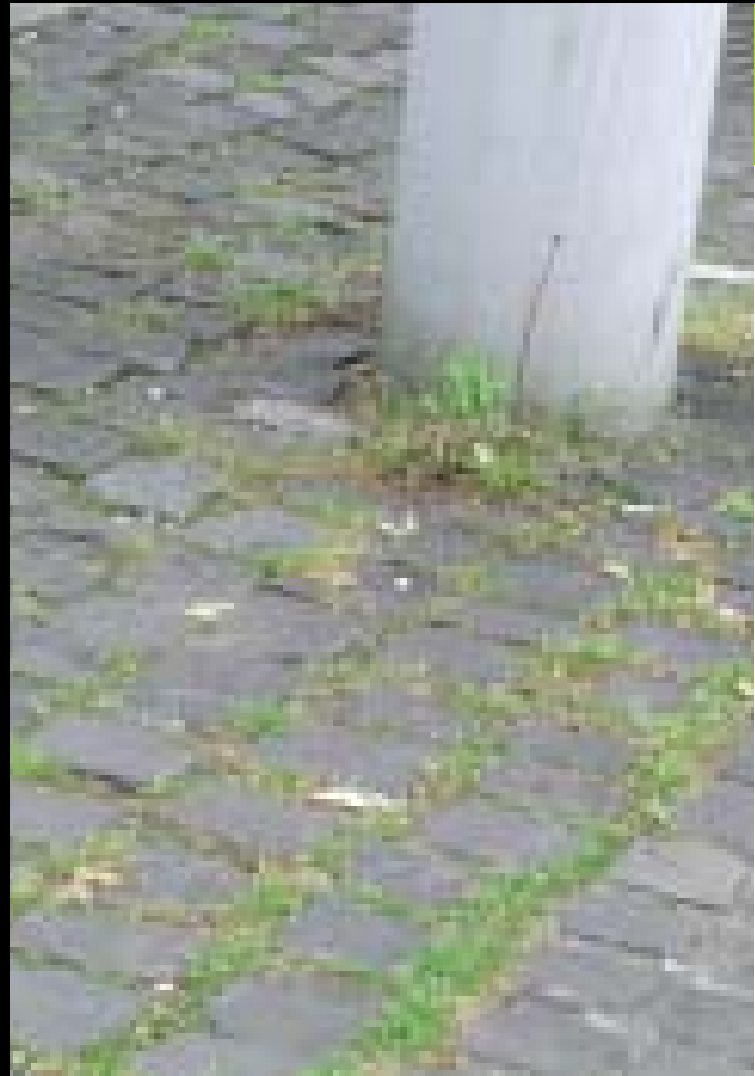
**Alors finalement pourquoi désherber ?**



Les desherbants appartiennent à la famille des pesticides (ou produits phytosanitaires). Ce sont des produits destinés à détruire des organismes indésirables. Ils sont étudiés pour une action bien ciblée. Les pesticides se répartissent selon différentes familles :

- les fongicides agissent sur les champignons,
- les herbicides portent sur les herbes,
- les insecticides visent à éliminer les insectes et les acariens.

## Les desherbants, qu'est-ce que c'est ?



Les recherches évaluent à moins de 1 % la part des pesticides qui entre en contact avec l'organisme ciblé ! Et c'est donc 99 % des substances qui se dispersent dans notre environnement. On retrouve ainsi des résidus de pesticides dans l'air ambiant, dans les sols, l'eau, les aliments... Et même à de faibles doses, ces produits peuvent être toxiques pour l'homme, les animaux ou les plantes.

## Quels sont les risques ?

## A la campagne, mais en ville aussi

L'utilisation de produits phytosanitaires en zone urbaine est moins importante qu'en zone agricole. Mais même si les quantités utilisées sont moindres, le désherbage urbain s'avère beaucoup plus polluant. En effet, en ville, contrairement à la campagne, les surfaces imperméables (voiries, trottoirs) ou semi perméables au ruissellement sont très importantes. De ce fait, à chaque pluie, les produits chimiques utilisés se retrouvent très rapidement dans les cours d'eau. Des études récentes ont démontré que l'impact des pesticides utilisés pour l'entretien des espaces verts et des rues est souvent sous-estimé.

Il existe actuellement en France une pollution généralisée de l'ensemble des cours d'eau et nappes souterraines, en grande partie liée à l'utilisation de ces produits. Or la préservation de la ressource en eau est l'un des enjeux majeurs que nous avons à relever dans les prochaines années.



### **Desherber en ville ? Peut être, mais autrement.**

Il est bien entendu possible de lutter contre les herbes jugées indésirables en utilisant des herbicides. Mais est-il vraiment nécessaire de traiter de façon systématique quand on connaît les effets néfastes des produits chimiques ainsi utilisés pour notre environnement ?

D'autres techniques existent : désherbage mécanique, désherbage thermique à la vapeur ou au gaz, paillage des sols, végétalisation contrôlée et plantations ornementales, ...



végétation basse au pied des arbres

## Que pouvons nous faire ?

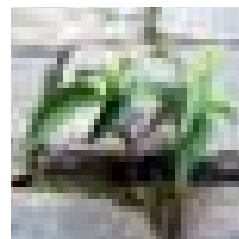
**Chacun d'entre nous, aussi, peut participer à l'amélioration de l'environnement.**

### **À la maison :**

L'utilisation des pesticides est devenue pour beaucoup d'entre nous, une habitude.

Sans en avoir conscience, nous les utilisons chaque jour : insecticides, granulés contre les rongeurs, traitement des meubles, des charpentes... Mais des produits moins nocifs et très efficaces existent. Nos grands-mères les connaissaient :

- la citronnelle, le laurier, le thym, le romarin ou les géraniums qui permettent d'éloigner les moustiques ;
- le citron constitue un excellent anti-fourmis.
- la craie et le talc possèdent les mêmes propriétés répulsives.
- le fameux papier « tue mouche » pour lutter contre les insectes volants, ...



### **Jardins, balcons, terrasses, cours et allées :**

- éviter l'utilisation de pesticides ;
- privilégier l'utilisation du compost naturel dans le but de conserver et d'améliorer les qualités du sol ;
- au potager, pratiquer la rotation des cultures, biner et sarcler régulièrement : une plante en bonne santé est plus résistante aux insectes et aux maladies ;
- verser de l'eau bouillante au pied de la « mauvaise herbe », est une méthode simple et efficace ;
- pour les petites surfaces, l'arrachage manuel reste le meilleur moyen pour enlever les plantes indésirables





**Un objectif : assurer un véritable contrôle de la végétation spontanée...** sans pour autant chercher à l'éradiquer de manière systématique. De nombreuses techniques sont déjà testées par le Grand Lyon pour limiter l'usage des pesticides :

- le désherbage mécanique à l'aide de balayeuses,
- le désherbage thermique, au cours duquel la chaleur détruit les végétaux,
- le paillage des massifs de plantations et des pieds d'arbres,
- le fauchage des herbes,
- la réalisation de plantations ornementales, notamment au pied des arbres, sur les délaissés de voirie ou à proximité des bassins de rétention d'eau.

En fonction des résultats des tests, ces techniques alternatives seront ensuite utilisées plus largement. Un plan de désherbage sera alors élaboré afin de définir pour chaque espace les objectifs et les techniques appropriés.

#### **Une démarche à moyen et long terme**

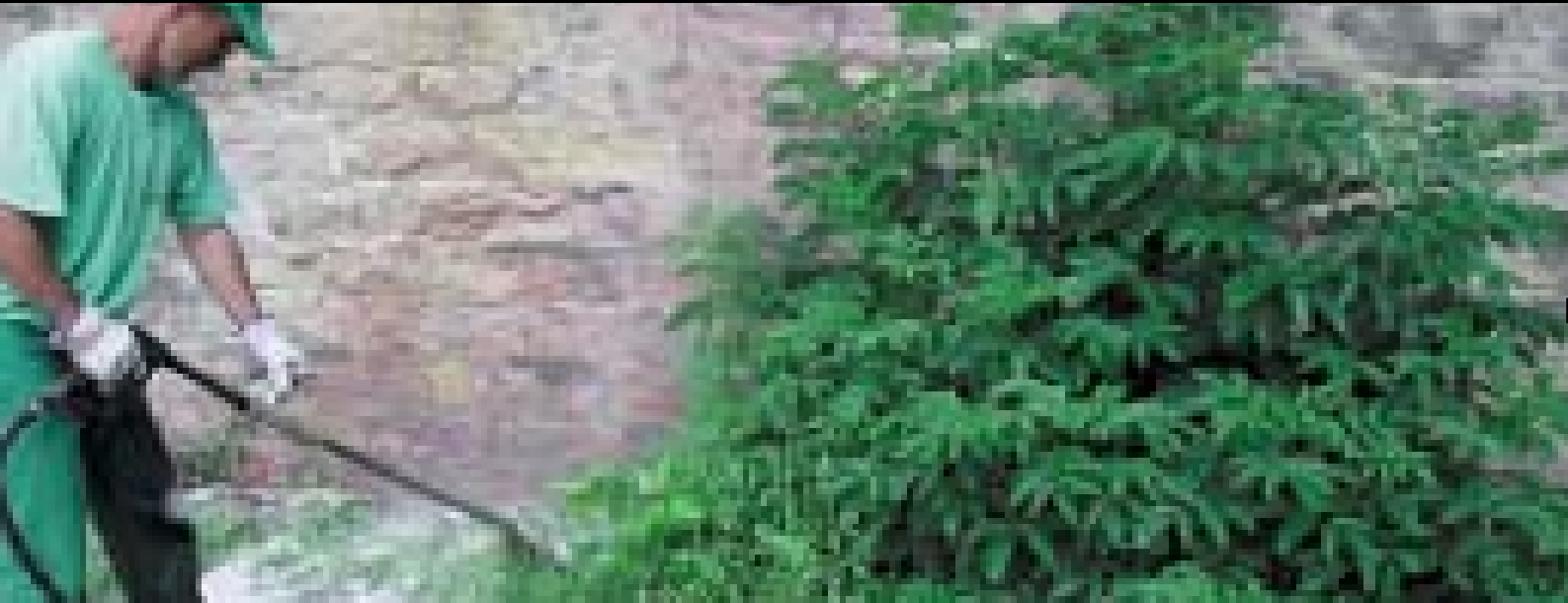
Bien entendu, cette démarche va être progressive et va entraîner une évolution du mode de travail des agents du Grand Lyon et des communes qui s'y sont associées. Par ailleurs une évaluation des résultats des différentes techniques mises en œuvre sera régulièrement publiée. Enfin, ceci conduira également à un changement du paysage urbain ; nos rues et places vont s'agrémenter de brins d'herbes sauvages...

Mais est-ce si inesthétique et si dérangeant ?

Depuis peu, la réglementation impose une réduction des quantités de produits à utiliser. L'objectif à l'horizon 2015 est d'atteindre un bon état écologique pour l'ensemble des masses d'eau, et de **garantir la sécurité d'approvisionnement en eau potable des populations.**

**Que dit la loi ?**





Le Grand Lyon est responsable de la propreté des voies et espaces publics communautaires. Cela représente 3 000 km de voies bordées de trottoirs, 70 000 arbres d'alignement et 360ha d'espaces publics à entretenir.

**Au travers de son Agenda 21**, le Grand Lyon s'engage à limiter l'utilisation des pesticides en favorisant le désherbage raisonné. Ce qui signifie que la Communauté urbaine prend le pari de diminuer les applications de produits en supprimant notamment le traitement préalable qui consistait à répandre un produit anti-germinatif sur les différents espaces communautaires, afin de prévenir l'apparition de la moindre mauvaise herbe !

## Que fait le Grand Lyon ?

### Qu'est-ce que l'agenda 21 ?

L'Agenda 21, c'est « un code de bonne conduite » qui doit être planifié pour le 21ème siècle. Ce document est décliné en un programme d'actions qui engage la collectivité locale à aller vers une meilleure gestion du développement.

Pour en savoir plus : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

**A compter du printemps 2005**, seul est maintenu le traitement curatif sur les sites où le désherbage est jugé indispensable.

Ce traitement sera réalisé par application ponctuelle de produit après apparition de la plante, afin de limiter l'utilisation des produits polluants.

## Attention aux idées reçues !!!



- Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter la pollution par les pesticides. Il est donc primordial d'éviter tout rejet vers les égouts **Portez les résidus de produits ainsi que leurs emballages en déchetterie.**
- Il suffit d'un gramme de pesticide déversé au bord d'un ruisseau pour provoquer une pollution sur 10 km

Herbes ou végétaux sur les voiries  
et les trottoirs : 04 78 95 88 00  
email : [proprete@grandlyon.org](mailto:proprete@grandlyon.org)

Herbes au pied des arbres : 04 26 99 34 00  
email : [arbres@grandlyon.org](mailto:arbres@grandlyon.org)

Où se  
renseigner ?

# GRANDLYON

Communauté Urbaine de Lyon

Direction de la voirie - 20 rue du Lac - 69003 Lyon  
Tél. 04 26 99 34 00 - [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)